

CALMETTE 3

04 70 35 76 75

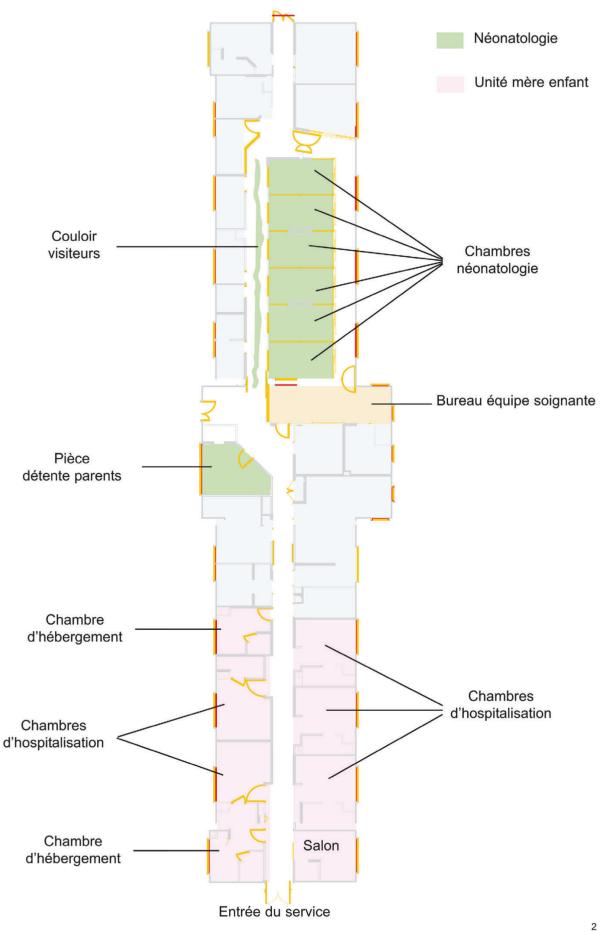


Ce livret contient des informations qui peuvent répondre aux questions que vous vous posez concernant votre hospitalisation et celle de votre enfant.

> Ce livret appartient au Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure. Merci de le remettre dans la chambre après consultation.



Plan de l'unité



Le service

Le service travaille en collaboration avec la maternité située à AmbroiseParé 3ème étage et avec le service de pédiatrie situé à Ambroise Paré 6ème étage.

Le service est composé de 2 parties : la néonatologie et l'unité mère-bébé.

La néonatologie

- 6 chambres vitrées au fond du service après le bureau de l'équipe soignante.

L'unité mère-bébé

- 5 chambres d'hospitalisation identiques à celles de la maternité pour les mamans. A partir du jour d'accouchement, une maman peut rester jusqu'à 12 jours avec une prise en charge à 100 %.

Le papa ne peut rester avec la maman dans la chambre d'hospitalisation que sur décision médicale exceptionnelle.

- 2 chambres d'hébergement réservées à un des 2 parents après la sortie de maternité de la maman, quand le bébé reste hospitalisé en néonatologie.

Tarif des prestations

- hébergement incluant nuit + petit déjeuner : 30 €
- déjeuner ou dîner : environ 9 €
- possibilité de prise en charge par certaines mutuelles

L'installation de bébé dans l'un ou l'autre des secteurs de l'unité est fonction de l'état de santé de bébé et relève de la prescription médicale.

L'équipe soignante

L'équipe médicale

- des pédiatres : visite quotidienne les matins entre 9 h 30 et 11 h, les après-midis entre 16 h 30 et 18 h
- des obstétriciens
- des sages-femmes
- un pédopsychiatre de périnatalité
- des internes en médecine

L'équipe paramédicale

- un cadre de santé
- des infirmier(ère)s puéricultrices
- des auxiliaires de puériculture et aides-soignantes
- des agents de service hospitalier

L'équipe administrative

Les secrétaires médicales ont leur bureau à Ambroise Paré 6ème étage.

Si besoin une assistante sociale peut vous rencontrer sur rendez-vous dans votre chambre ou dans son bureau situé au Pavillon Hamgurger Rez de Chaussez.

Le service travaille avec tous les professionnels du Centre hospitalier.

La coordination de l'organisation est confiée à l'équipe soignante de Calmette 3.

Organisation des soins

Les soins aux mamans

Tous les soins relatifs à l'accouchement sont assurés par une sage-femme à des horaires variables.

Les soins et surveillance aux bébés

Ils sont assurés en continu 24 heures sur 24 par les infirmières ou puéricultrices avec la collaboration des auxiliaires de puéricultrice ou aides-soignantes.

En respect de la législation, les renseignements médicaux ne sont donnés qu'aux parents du bébé.

Votre participation

Votre bébé a besoin de votre présence. Si vous le souhaitez, en concertation avec l'équipe

soignante, vous pouvez participer aux soins comme la toilette, les repas, les changes.

Règles de vie et de sécurité

Un nouveau-né est fragile, il est donc impératif de se laver les mains soigneusement

- avant de le toucher

1

- avant de lui donner un repas
- en sortant des toilettes
- Ne pas laisser votre bébé seul dans la chambre. Si vous devez vous absenter même pour un court laps de temps, prévenez au préalable l'équipe soignante.
- Si vous (papa ou maman) êtes enrhumé(e), le port d'un masque est souhaitable, n'hésitez pas à le demander à l'équipe soignante. Les visites sont fortement déconseillées aux visiteurs qui toussent ou sont enrhumés.
- Ne pas coucher bébé dans le lit de sa maman, ne pas le laisser sans surveillance sur le matelas de change : il existe un risque de chute avec des conséquences graves possibles.
- 5 Il est souhaitable de ne pas mettre de fleurs dans une chambre de nouveau-né.
- Merci de respecter le sommeil de bébé, attention au bruit (en particulier au volume de la télévision) et à la lumière.
- Si votre bébé a besoin pour ses soins d'un matériel spécifique (comme une couveuse, un matériel de perfusion...), nous vous demandons IMPERATIVEMENT de ne pas toucher ce matériel, seule l'équipe soignante est habilitée à le faire, il en va de la sécurité de votre enfant.
- Vous pouvez faire des photos ou films de votre bébé, même en secteur de néonatologie.
- Il vous est rappelé l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif (loi 1386 du 15 novembre 2006), donc dans les chambres, dans le service et dans l'enceinte de l'hôpital.

Les visites

Dans le secteur de néonatologie

Les bébés sont fatigués ou fragiles. Dans ce secteur protégé, seuls les papas et les mamans sont admis dans les chambres sans aucune restriction d'horaires. Dès l'entrée dans la chambre, il est nécessaire de se laver les mains et de mettre une blouse de protection.

Pour les parents venant de leur domicile, il existe un lieu pour poser en sécurité les sacs à main ou pochettes avant de se rendre auprès de leur bébé.

Les autres membres de la famille autorisés par les parents peuvent voir le bébé par la vitre du couloir extérieur sans faire de bruit. Merci de respecter l'intimité de chaque famille.

Dans le secteur mère-enfant

Horaires de visites de 12 h à 21 h

Restrictions des visites :

- pour respecter le confort de la maman et le sommeil de bébé, les visites en dehors de celles du papa ne doivent pas dépasser 2 personnes en même temps.
- les enfants de moins de 10 ans en dehors des frères et soeurs ne sont pas autorisés.
- les frères et soeurs en bonne santé ne peuvent être admis qu'après accord de l'équipe soignante (pas de visite possible en cas de rhume, fièvre, diarrhée, éruption cutanée, attention l'hiver aux bronchiolites).

Un espace détente avec quelques jeux est prévu au niveau du salon d'entrée, mais les enfants ne peuvent y rester que sous la surveillance d'un adulte.

Informations pratiques

Téléphone

Toutes les chambres du côté mère-bébé sont équipées d'un poste, vous pouvez donc recevoir des communications téléphoniques à toute heure.

Vos proches peuvent vous contacter en appelant le centre hospitalier au 04 70 35 77 77 et en demandant votre chambre.

Pour appeler de la chambre, il convient de demander au bureau des entrées l'ouverture de la ligne et d'acquitter un forfait téléphonique, un formulaire d'utilisation avec code personnel vous sera remis.

Nous vous rappelons que l'usage des téléphones portables est déconseillés dans l'hôpital.

Télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur pour lequel vous devez acquitter un forfait. La personne employée par la société des télévisions viendra dans votre chambre pour recueillir votre participation.

Horaires d'ouverture du bureau des entrées :

du lundi au vendredi 8 h - 18 h

samedi: 9 h - 16 h 45

dimanche et fériés : 8 h 30 - 12 h Horaires d'ouverture du Relais H du lundi au vendredi : 8 h - 19 h

samedi: 8 h - 18 h

dimanche et jours fériés : 10 h - 18 h

Repas pour les accompagnants

L'unité met à votre disposition près du bureau de l'équipe soignante une pièce "détente parents" avec réfrigérateur, micro-ondes et couverts.

3 possibilités vous sont offertes :

- apporter votre repas du domicile
- acheter votre repas au Relais H dans le hall d'entrée de l'hôpital
- acheter la veille un ticket repas aux services économiques de l'hôpital entre 9 h et 16 h en semaine (prix moyen du repas : 8 €)

La sortie

La sage-femme ou l'obstétricien délivrent les ordonnances propres aux mamans, autorisent la sortie définitive d'hospitalisation et organisent le suivi post-accouchement.

Seuls les pédiatres sont habilités à autoriser la sortie du bébé et à délivrer les ordonnances.

Le carnet de santé vous sera remis avec les ordonnances lors de la sortie. Penser à le présenter à chaque examen médical.

N'hésiter pas à le consulter : il contient beaucoup d'informations très utiles.

Le matériel minimum nécessaire pour le retour à la maison

- des biberons (au moins 4 à 5 de 240 millilitres), de l'eau pour la préparation des biberons (les étiquettes des bouteilles d'eau du commerce porte la mention "recommandé pour la préparation des biberons").

Même si vous allaitez, il est utile d'avoir un biberon de "dépannage"

- des couches et vêtements adaptés à la saison et au poids de votre bébé.
- un thermomètre bébé (mais pas de prise systématique de la température lors de votre retour à domicile)
- pour les soins d'hygiène : savon liquide personnel pour bébé,liniment oléo-calcaire, compresses ou coton, sérum physiologique, crème pour le change à utiliser si besoin, un thermomètre de bain. Si votre bébé a des besoins particuliers, l'équipe soignante vous en informera avant votre départ.

Le suivi médical de votre bébé

- un examen médical par mois jusqu'à 6 mois est recommandé
- si vous souhaitez un suivi par un pédiatre de l'hôpital, il convient de prendre les rendezvous

avant de quitter le service auprès des secrétaires de pédiatrie à Ambroise Paré 6ème étage. Téléphone du secrétariat en cas d'appel de votre domicile 04 70 35 76 69.

En cas de souci dans les jours suivant votre sortie, l'équipe est disponible pour répondre à vos interrogations au 04 70 35 76 75.

UN QUESTIONNAIRE DE SORTIE

EST A VOTRE DISPOSITION

SUR VOTRE TABLE DE CHEVET

N'hésitez pas à le remplir pour faire part de vos commentaires et suggestions



Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure Pavillon Calmette 3 10, av. du Général de Gaulle BP 609 03006 MOULINS Cedex Tél. 04 70 35 77 77